

Compte rendu de séance

Séance du 29 Juin 2020

L' an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de MORIN Claude Maire

Présents : M. MORIN Claude, Maire, Mmes : FERLAND Nathalie, MORIN Andréa, TRIFFAULT Nicole, MM : BEAUFILS Patrick, DUBOIS Thierry, HOCQUE Alain, LELIEVRE Stéphane, RICORDEAU Pierre

CLET Josette (Pouvoir à LELIEVRE Stéphane)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/06/2020

Date d'affichage : 22/06/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Mamers
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : LELIEVRE Stéphane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VENTE DE LA MAISON IMPASSE DE LA BASSE COUR - DE2020-034
ACQUISITION DE LA MAISON 1 RUE SAINTE BARBE - DE2020-036
ACCEPTATION DEVIS TRAVAUX 2E MAISON 1 RUE STE BARBE - DE2020-037

VENTE DE LA MAISON IMPASSE DE LA BASSE COUR

réf : DE2020-034

Monsieur Claude MORIN, Maire, présente au Conseil municipal la proposition d'achat concernant la maison, anciennement l'école communale, située Impasse de la Basse-cour pour un montant de 52 000€.

A l'unanimité, le Conseil municipal, accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour effectuer les démarches et signer tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION DE LA MAISON 1 RUE SAINTE BARBE

réf : DE2020-036

Monsieur Claude MORIN, Maire, présente au Conseil municipal, le projet de démolition de la maison située 3 rue Sainte Barbe pour en faire un parking. Dans ce cadre, la Mairie a l'opportunité d'acquérir la maison située 1 rue Ste barbe cadastrée section A n° 409 pour la somme de 100€. A l'unanimité, le Conseil municipal, accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour effectuer les démarches et signer tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ACCEPTATION DEVIS TRAVAUX 2E MAISON 1 RUE STE BARBE

réf : DE2020-037

Monsieur Claude MORIN, maire, présente le devis de la société GIRARD RENOV pour les travaux de la mairie située 1 rue Ste Barbe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société GIRARD RENOV domiciliée La Rousselière D338 Belle Etoile 72380 SAINTE JAMME SUR SARTHE concernant :

- 1/Démolition des murs en pierres de la 2e maison et d'un hangar avec pelleuse, reprise de maçonnerie en pierre du mur mitoyen à la chaux, fourniture puis rampanage d'une pointe de pignon... pour la somme de 18 158.35€ TTC
- 2/ Parking 2e lot pour la somme de 3 165€TTC

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Il est prévu de passer le cantonnier de 10h à 14h/semaine afin de répondre à un accroissement de sa charge de travail.
- L'élection du délégué et du suppléant pour les élections sénatoriales aura lieu le 10/07 à 19h15 lors d'un Conseil municipal dédié.
- Après la démolition de la maison, il a été suggéré de mettre un blanc, de fleurir l'endroit.
- La commune a décidé d'acquérir des moutons pour faire de l'éco-pâturage sur les terrains.
- La commune fait désormais appel à Maître FORCINAL sur les questions de droit public.

Séance levée à: 21:51

